

La situation en 2023 de la CA Val Parisis en matière de développement durable

Avant-propos du Président

Chers collègues,

Avec **288 575 habitants**, la Communauté d'agglomération Val Parisis demeure la **plus importante Communauté d'agglomération du Val-d'Oise** en termes de population. Cela nous confère d'indéniables responsabilités, dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

En 2023, la CAVP s'est engagée résolument dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en avril 2023 par le Conseil Communautaire. Val Parisis a souhaité – en transformant une contrainte législative en opportunité – faire un véritable plan d'actions concrètes, une déclinaison écologique du projet de territoire, en vue d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, de développer les circuits courts en matière de productions agricoles, de donner leur chance aux acteurs engagés dans des logiques d'économie circulaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous exerçons la compétence en matière d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, nous sommes désormais compétents pour la gestion des réseaux de chaleur publics du territoire. Avec le schéma directeur des énergies territoriales en cours d'élaboration, nous souhaitons développer et verdir les réseaux de chaleur grâce à la géothermie et la biomasse, mais aussi l'ensemble des énergies renouvelables (biogaz, photovoltaïque...) C'est un choix politique fort, qui va nous permettre de donner leur chance à ces énergies nouvelles partout où ce sera possible. Après avoir aménagé et ouvert au public le Bois Barrachin, celui-ci est désormais reconnu d'intérêt communautaire depuis décembre 2023. La CAVP y met en œuvre des principes de gestion favorables à la biodiversité. La compétence GEMAPI, transférée au SIARE et au SMSO, est au cœur de nos préoccupations et le suivi fin des opérations portées par les deux syndicats a permis de voir se conclure les études pour le réaménagement des berges à La Frette sur Seine, avec des travaux programmés en 2024. L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des préoccupations, et nous avons réalisé le diagnostic de la restauration collective en vue de réfléchir à des pistes de mutualisation permettant aux communes d'améliorer la qualité des repas servis (bio, circuits courts) tout en maîtrisant les coûts.

Au gré de ces très courtes lignes, je ne ferai qu'évoquer nombre d'autres chantiers de notre communauté, qui n'en manque pas :

- la mise en œuvre de préconisations de notre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), plan d'actions concret et document d'interpellation des gestionnaires d'infrastructures bruyantes. C'est le cas des nuisances ferroviaires, à propos desquelles nous avons démarré, avec le soutien du Conseil régional, un partenariat avec SNCF-Réseau pour résorber les points noirs du bruit ferroviaire. Et bien sûr des nuisances aériennes, pour lesquelles nous faisons des propositions concrètes, convaincus que constats et protestations ne sauraient suffire ;
- Un effort sans précédent en matière d'éclairage public vertueux, la mise en œuvre de notre plan vélo, le réaménagement intermodal des pôles gares, notre soutien à l'émergence –cas unique en France– de la nouvelle forêt de Maubuisson, ainsi qu'à la gestion forestière des forêts régionales et domaniales...;
- Une priorité à la diminution de la consommation énergétique des bâtiments de notre territoire, qu'il s'agisse des équipements publics, des logements, collectifs ou non, et des bâtiments économiques et tertiaires. En 2023, la définition des objectifs de rénovation énergétique du patrimoine de la CA Val Parisis nous conduit vers un programme ambitieux d'investissements permettant d'atteindre 60% de réduction des consommations d'énergie de nos bâtiments d'ici 2030. Une première étude pour étudier la faisabilité d'un programme d'ampleur d'installations photovoltaïques en autoconsommation, sur plusieurs dizaines de bâtiments communaux et intercommunaux. 2024 permettra de démarrer les projets de manière opérationnelle ;
- La consolidation des projets d'éco-exemplarité de l'administration communautaire, avec la réalisation du bilan carbone et le plan de transition en cours d'élaboration qui seront présentés au vote du Conseil communautaire de juin 2024.

Introduction

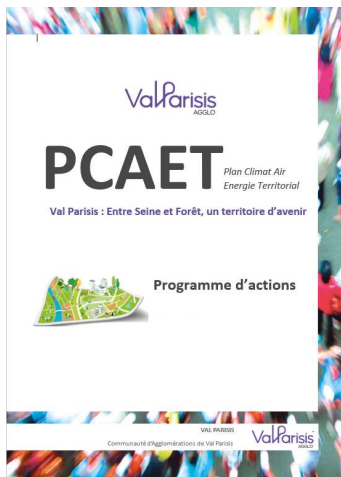
Ce rapport présente aux membres du Conseil communautaire la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération Val Parisis, conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011, pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rendant obligatoire l'élaboration de ce document dans les EPCI de plus de 50 000 habitants. Cette édition 2024 présente ainsi la situation de la Communauté d'Agglomération au regard des actions réalisées en 2023.

Eu égard à la mise en place du PCAET, dont la version définitive a été soumise au vote des conseillers communautaires en avril 2023, la première partie du rapport présente l'état d'avancement des actions et des indicateurs du PCAET.

La deuxième partie du rapport présente le diagnostic et les objectifs de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie numérique responsable, conformément à l'obligation inscrite dans la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Partie 1 :

Val Parisis affirme son engagement pour sa transition écologique au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



| 2. Fiche Action | | | |
|--|--------|--------|----------------|
| Axe Stratégique N°1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et des déplacements (transformation de la zone) | | | |
| Action 1.1 Mettre en oeuvre le développement des déplacements à vélo | | | |
| Titre | Adopté | Adapté | Qualité de vie |
| Contexte et enjeux | | | |
| 2. Fiche Action | | | |
| Axe Stratégique N°2 : Développer les transports alternatifs et la mobilité | | | |
| Action 2.1 Favoriser le vélo | | | |
| Titre | Adopté | Adapté | Qualité de vie |
| Contexte et enjeux | | | |
| Axe Stratégique N°3 : Stimuler une économie locale, les activités et emplois verts et l'investissement et favoriser la résilience des entreprises en réponse aux enjeux climatiques | | | |
| Action 3.1 Créer une petite entreprise des déchets, lutte de croissance locale de l'investissement et favoriser la résilience des entreprises en réponse aux enjeux climatiques | | | |
| Titre | Adopté | Adapté | Qualité de vie |
| Contexte et enjeux | | | |

Pourquoi un PCAET ?

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager nos territoires dans la transition énergétique.

Le PCAET de Val Parisis, à travers sa stratégie et son programme d'actions, constitue une réponse locale à ses enjeux.

Les axes stratégiques retenus par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en cohérence avec le projet de territoire, s'articulent autour de **6 enjeux méthodologiques** :

Axe 1
Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe 2
Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

Axe 3
Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

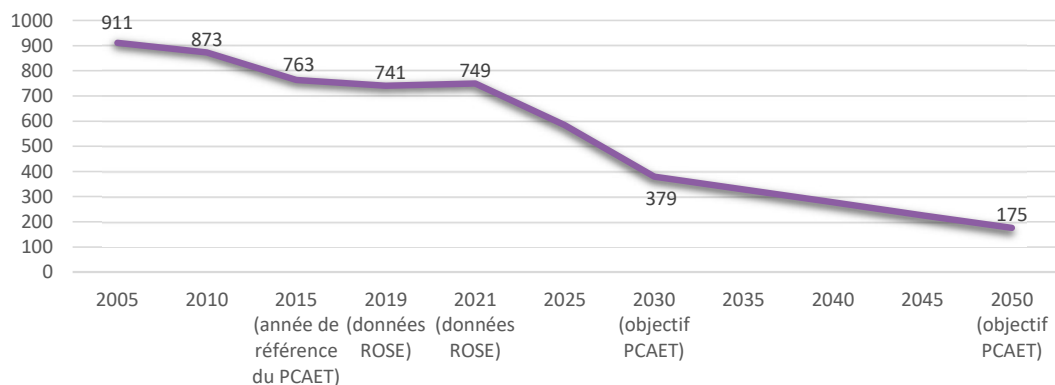
Axe 4
Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Axe 5
Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

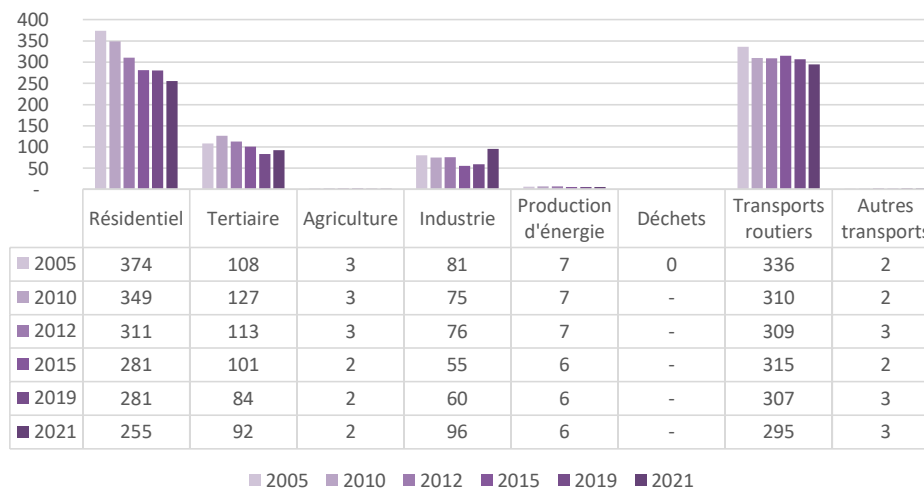
Axe 6
Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Un objectif prioritaire : la baisse des émissions de GES du territoire

Emissions de GES du territoire en TEQCO2



Evolution des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1&2) par secteur d'activités, entre 2005 et 2021 (kteqCO2)



Une légère baisse observée entre 2015 et 2019, mais une remontée en 2021, essentiellement liée à une augmentation des émissions du secteur tertiaire et surtout industriel.

Pour atteindre l'objectif de 2030, il faut désormais engager un rythme annuel de réduction de près de 6% par an.

Des objectifs à atteindre collectivement

| Axe 1 | |
|-----------------------|---|
| Objectifs 2030 | 33% des véhicules seront non thermiques x2 part modale du vélo |
| Objectifs 2050 | -61% des consommations énergétiques du transport -87% des émissions de gaz à effet de serre du transport |

| Axe 2 | |
|-----------------------|--|
| Objectifs 2030 | x5,6 la production d'EnR +330 GWh de géothermie +6 GWh de biomasse +13,6 GWh de biogaz +22 GWh de solaire photovoltaïque +53 GWh de solaire thermique +9,1 GWh de chaleur fatale |
| Objectifs 2050 | 42% des consommations énergétiques couvertes par la production EnR x9,3 la production d'EnR locale |


| Axe 3 | |
|-----------------------|---|
| Objectifs 2030 | |
| Objectifs 2050 | -78% de réduction globale des émissions de GES -30% des consommation énergétiques globales |

| Axe 4 | |
|-----------------------|----------|
| Objectifs 2030 | 100% LED |
| Objectifs 2050 | |

| Axe 5 | |
|-----------------------|--|
| Objectifs 2030 | 2% des bâtiments rénovés énergétiquement par an pour le tertiaire 1,4% des bâtiments rénovés énergétiquement par an pour le résidentiel |
| Objectifs 2050 | -65% d'émission de GES pour le tertiaire -70% d'émission de GES pour le résidentiel -36% de consommations énergétiques pour le tertiaire -49% de consommations énergétiques pour le résidentiel |

| Axe 6 | |
|-----------------------|---|
| Objectifs 2030 | |
| Objectifs 2050 | -76% de réduction globale des émissions de GES -48% des consommation énergétique globale du territoire +378 GWh/an d'EnR produites 42% des consommations énergétique couvertes par la production d'EnR |

Des faits marquants, le territoire avance


Axe 1 

Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Plan vélo

Fonds de concours vélo : 6 communes bénéficiaires 148000€

≈ 20% taux d'occupation Véligos


Axe 2 

Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

Prise de compétence réseau de chaleur

Schéma directeur des énergies territorial

Cadastre solaire


Axe 3 

Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

Etude unité méthanisation

Etude mutualisation de la restauration scolaire

Partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ile de France


Axe 4 

Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Schéma directeur aménagement lumière

Schéma directeur assainissement

Lancement de l'étude sur les ilots de chaleur


Axe 5 

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Recrutement d'un energy manager

Schéma directeur décret tertiaire en cours

Balades thermique

Axe 6 

Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

Bilan carbone : 5898 TeqCO2

Flotte auto : 21% véhicules propres

Axe 1



Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | Action | Objectif | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|---|
| 1.1 | Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo | Contribuer au développement des modes actifs afin de passer de 2% à au moins 4% des déplacements quotidien | Direction des transports | | Dispositifs en cours : Plan vélo, fonds de concours, accès cyclables à la future piscine intercommunale, comptage mis en place Chaussée Jules César |
| 1.2 | Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE | Engager les entreprises et administrations du territoire à mettre en place des actions coordonnées pour une mobilité décarbonée | Direction des transports Direction du développement économique | | Consultation DSP bus IDFM - en cours (mise en place pour 2025). Forfait mobilité pour les agents de la CAVP |
| 1.3 | Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives | Accompagner la transition des motorisations pour atteindre un taux de 33% de motorisation alternative dans le parc roulant en 2030 | Direction des transports Direction des réseaux Direction des espaces publics | | Partenariat avec le SIGEIF – Transfert de compétences IRVE – Schéma d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électrique fait 80 bornes sur le territoire |

Axe 1



Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | Actions | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|---|
| 1.4 | Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie | Contribuer à développer et diversifier les services de transport en commun (transport à la demande), accompagner la transition énergétique des flottes en service et en faciliter l'accès pour atteindre une part modale de 25% des déplacements individuels du territoire d'ici 2030. | Direction des transports | | Future DSP-Bus – Fréquentation réseau de bus le Parisis Valbus et Valdoise 2021 : 9 127 765 voyageurs – Evolution du matériel roulant au GNV prévue après la construction d'une station GNV en projet actuellement : flotte 200 véhicules |
| 1.5 | Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation | Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages afin d'inciter l'utilisation des transports collectifs. | Direction des transports Direction de l'aménagement et du tourisme | | Poursuite et finalisation des projets à Herblay sur Seine, Pierrelaye, Sannois, Beauchamp, Taverny – Mise en place d'ateliers éphémères de réparation de vélos en gare |
| 1.6 | Analyser les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris | Accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine en analysant et en corrigeant les impacts sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis. | Direction des transports Direction de la transition écologique | | L'étude n'a pas encore débuté, la MGP réfléchit sur la mise en œuvre de sa ZFE |



Axe 1

Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

| | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|---|-----------|------------|------------|
| 1.1 | Nombre de kilomètres cyclables créés à l'initiative ou non avec le soutien de la CAVP | 0,22 | 3,10 | 2,00 |
| | Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (moyenne par jour) | - | 99 | 96 |
| | Taux d'occupation des Véligos | 9% | 14,97% | 18,71% |
| | Nombre de places de stationnement Véligo disponibles | 342 | 342 | 398 |
| 1.2 | % de déplacements domicile / travail utilisant les modes doux ou collectifs | 46,00% | 46,10% | 46,20% |
| 1.3 | Nombre d'utilisation des bornes IRVE - sessions de recharge par an | 32 000 | 49 716 | En attente |
| 1.4 | Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires | 9 854 339 | 10 276 360 | 9 127 765 |
| 1.5 | % de gares labellisées pôles gares | 42% | 42% | 42% |



Axe 2 Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|---|
| 2.1 | Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération | Définir un cadre opérationnel pour décliner l'ambition de Val Parisis en termes de transition énergétique. | Direction de la transition écologique | | Lancement du Schéma Directeur des Energies Territorial (marché attribué pour 24 mois) – Prise de compétence réseau de chaleur en Janvier 2023 : intégration du réseau Sannois Ermont Franconville (SICSEF) et du RC Taverny |
| 2.2 | Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales | Structurer et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Conseiller l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités de la CAVP, industriels, citoyens, etc.) en matière d'énergie territoriale afin d'assurer la cohérence des projets initiés et futurs, et ce, en adéquation avec les ambitions climat-air-énergie de CAVP. | Direction de la transition écologique Direction des territoires Direction du développement économique | | Cadastre solaire tout public sur le site internet de la CAVP - Etude d'opportunité panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics en septembre 2023 |



Axe 2

Développer les énergies renouvelables et les filières de produits biosourcés

| | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|---|-------------|------|------|
| 2.1 | Consommation énergétique finale du territoire | 3 970 GWh* | NC | NC |
| | Production énergétique finale des réseaux de chaleur de l'agglomération | 57 364 MWh* | NC | NC |

* Données du ROSE non publiées pour 2022 et 2023



Axe 3 Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|--|--|------|---|
| 3.1 | Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le réemploi des ressources en réponse aux enjeux climat | Encourager une politique harmonisée de gestion des déchets, cohérente avec les territoires voisins, avec des objectifs "climat air énergie" ambitieux. | Direction de la Transition écologique Direction des territoires | | Mise à jour du diagnostic relatif à l'exercice de la compétence déchets par les syndicats et évaluation des besoins d'infrastructure du territoire (déchèteries, station de transfert...) - Etude installation d'une unité de micro-méthanisation sur le territoire en cours (convention SIGEIF 2023 – marché attribué) |
| 3.2 | Réaliser un pôle agricole et alimentaire territorial | Structurer une ambition de développement économique territorial et un cadre de travail pérenne autour des questions d'alimentation et d'agriculture durable. | Direction de la Transition écologique | | Programme en cours d'élaboration en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France – Etude de diagnostic agricole programmée au 1 ^{er} trimestre 2024 |

Axe 3



Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|---|
| 3.3 | Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment | Stimuler des démarches de verdissement et de RSE en entreprise sur le territoire | Direction de l'aménagement et du tourisme, dans le cadre d'une mutualisation | | Programme initié – Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification de la ZAE Primoux |
| 3.4 | Promouvoir le tourisme durable | Développer un tourisme respectueux des habitants et de l'environnement. | Direction de l'aménagement et du tourisme | | Schéma directeur adopté, Projet de balisage des randonnées en étude, actions à déployer |



Axe 3

Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois verts et une alimentation locale et responsable

| | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|---|---------|----------|-------------|
| | Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire | - | 44 664 T | - À venir - |
| 3.1 | % de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage | - | 90,33% | - À venir - |
| | Tonnage de dépôts sauvages ramassés | 105 T | 231 T | 218 T |
| 3.2 | % de surfaces agricoles cultivées | 13,62% | 13,25% | 13,25% |
| 3.3 | Nombre d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes | 424 | 441 | NC |
| | Nombre d'opérations de redynamisation / requalification dans les ZAE | 14 | 15 | NC |
| 3.4 | Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés (en km supplémentaire) | - | 100 | 0 |
| | Nombre de nuitées sur le territoire | 130 244 | 344 374 | 144 497 |

- à venir - : regroupement des données au 2^{ème} semestre N+1



Axe 4

Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|---|---|------|--|
| 4.1 | Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT | Créer un cadre de planification territoriale adéquat pour retranscrire les enjeux "climat-air-énergie". | Direction de l'aménagement et du tourisme | | Projet non démarré |
| 4.2 | Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité | Optimiser la gestion de l'éclairage nocturne en vue de lutter contre le changement climatique (adaptation et atténuation). | Direction des réseaux Direction de la transition écologique Direction de l'aménagement (RLPi) | | Passage en LED à 100%, dans les 3 ans, sur la quasi-totalité du territoire communautaire – Reste Eaubonne, Ermont, Frépillon – Marché qui prévoyait 45% d'économie d'énergie, le 100% LED fait atteindre 70% avec gradation programmée |
| 4.3 | Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur | Initier, soutenir et coordonner les aménagements plus résilients qui contribuent à la désimperméabilisations des sols ou à leur non-imperméabilisation et permettant de séquestrer plus de carbone. | Direction de l'aménagement et du tourisme Direction des territoires | | A initier en ce qui concerne la désimperméabilisation des sols et les îlots de fraîcheur. Travail en cours avec Ile de France Nature sur les bois régionaux. Ouverture de Barrachin – Convention SMAPP – Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt |
| 4.4 | Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire | Mettre en place une stratégie territoriale pour bâtir des continuités écologiques naturelles et réduire la vulnérabilité des systèmes face aux changements climatiques. | Direction de la Transition écologique | | Projets et actions en cours concernant la GEMAPI. Travail en cours sur le ZAN, à amplifier sur les autres sujets. Lancement d'un atlas de la Biodiversité en 2024 – 5 570m ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique (2021) Finalisation du schéma directeur d'assainissement |



Axe 4

Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

| | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|--|------------|------------|------------|
| 4.2 | % de points lumineux en LED | 25 % | 33 % | 45 % |
| | Consommations d'énergie liées à l'éclairage public de la CAVP | 14 135 MWh | 12 170 MWh | 10 128 MWh |
| 4.3 | Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public | 305 h | 305 h | 305 h |
| 4.4 | % de terres artificialisées sur le territoire intercommunal | 66,60 % | 66,60 % | 66,60 % |
| | Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique | 5 570 m | 5 570 m | 5 570 m |
| | % de réalisation du schéma directeur d'assainissement | | | |
| | Etude schéma directeur assainissement | 4/10 | 7,5/10 | 10/10 |
| | Travaux préconisés à l'issue du schéma directeur assainissement | - | - | 0/10 |



Axe 5 Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|---|--|---|------|--|
| 5.1 | Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites en matière de rénovation et la lutte contre la précarité énergétique | Renforcer l'ampleur et l'efficacité des actions du territoire en faveur de la rénovation énergétique. | Direction de l'habitat | | <p>Permanences SOLIHA</p> <p>Aide solidarité écologique pour les ménages mise en place – Convention PIMMS (ateliers de sensibilisation aux éco-gestes)</p> <p>Organisation de balades thermiques en automne 2023 avec les habitants (sensibilisation aux enjeux de rénovation énergétique)</p> |
| 5.2 | Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments | Atteindre un niveau d'exemplarité publique en cohérence avec la transition énergétique qui doit s'opérer. Encourager des opérations plus vertueuses, la montée en compétence des acteurs, la diffusion de bonnes pratiques/process vertueux de travail de MOA. Informer les administrés. | Direction du patrimoine Direction de l'habitat | | <p>Prise en charge de pré-diagnostics énergétiques en direction des locaux économiques. Réalisation et diffusion du cadastre solaire.</p> <p>Schéma directeur immobilier et énergétique en cours – Lancement d'un contrat de performance énergétique programmé en 2024 pour mise en œuvre en 2025 sur le patrimoine de la collectivité</p> |



Axe 5

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|-------|-------|-------------|
| Volume de production annuelle de logements | 1 920 | 2 242 | - À venir - |
| Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité | 245 | 352 | 731 |
| 5.1 Nombre de permis de louer acceptés | 138 | 233 | 511 |
| Nombre de permis de louer refusés | 7 | 10 | 50 |
| Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide à la rénovation énergétique (aide de solidarité écologique) | 144 | 91 | 53 |

- à venir - : regroupement des données au 2^{ème} semestre N+1



Axe 6

Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|---|------|---|
| 6.1 | Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire | Construire un pilotage ambitieux et opérationnel de la politique territoriale "climat-air-énergie" et le décliner de façon cohérente dans les politiques sectorielles de CAVP. | Direction de la transition écologique | | Poste créé pour le pilotage, le suivi et la mise en œuvre du PCAET – 2023 : 4 agents à temps complet + 1 stagiaire Lancement du réseau des agents référents de la transition écologique entre la CAVP et les 15 communes Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME : réalisation de l'état des lieux et élaboration des plans d'action climat air énergie et économie circulaire en cours |
| 6.2 | Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique,) | Développer un cadre de travail pérenne entre l'Agglomération et les communes du territoire. | Direction des affaires juridiques (mutualisation) Direction des ressources humaines Direction de la Transition écologique | | Suivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation (3 mutualisations étudiées en 2023) Formation Commande publique 4 ^{ème} trimestre 2023 Sensibilisation à la commande publique durable prévue en 2024 |

Axe 6



Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | Action | Objectifs | Direction | Etat | Avancement |
|-----|--|--|--|------|--|
| 6.3 | Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique | Positionner la Communauté d'Agglomération de Val Parisis comme un moteur de la transition énergétique et climatique sur son territoire, notamment : mutualiser les actions à l'échelle inter-communale et valoriser les initiatives vertueuses des différentes communes (certaines communes ont devancé la CAVP au regard des enjeux environnementaux "climat-air-énergie", il faudra donc procéder à une mutualisation réfléchie, dossier par dossier). | Direction du patrimoine Direction de la Transition écologique | | Bilan carbone effectué (ateliers de sensibilisation mis en place) Travail sur l'intégration de clauses et critères DD prévue pour 2024 dans certains marchés – véhicules propre représentent 21% de la flotte en 2023 |
| 6.4 | Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire | Stimuler les dynamiques territoriales citoyennes et associatives. | Direction de la Transition écologique | | A initier Création du comité des usagers des réseaux de chaleurs de la CAVP – 1 ^{er} Comité en Novembre 2023 |



Axe 6

Adapter l'organisation de l'agglomération, promouvoir et accompagner le changement

| | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|--|---------------|---------------------------|---------------|
| 6.1 | Pourcentage d'action inscrites au PCAET réalisées | 13,64% | 27,27% | 50,00% |
| | Emissions de GES liées aux actions intercommunales | | 5 898 tCO ₂ e* | |
| 6.2 | Nombre d'actions de mutualisation en cours | 8 | 12 | 12 |
| | Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours | 4 | 10 | 14 |
| 6.3 | Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux GAZ | 7 927 226 KWh | 8 019 938 KWh | 9 369 000 kWh |
| | Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux ELEC | 4 308 435 KWh | 5 203 292 KWh | 4 640 000 KWh |
| | Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal | 21,43% | 13,00% | 21,00% |
| | Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable | 20 | 11 | 21 |

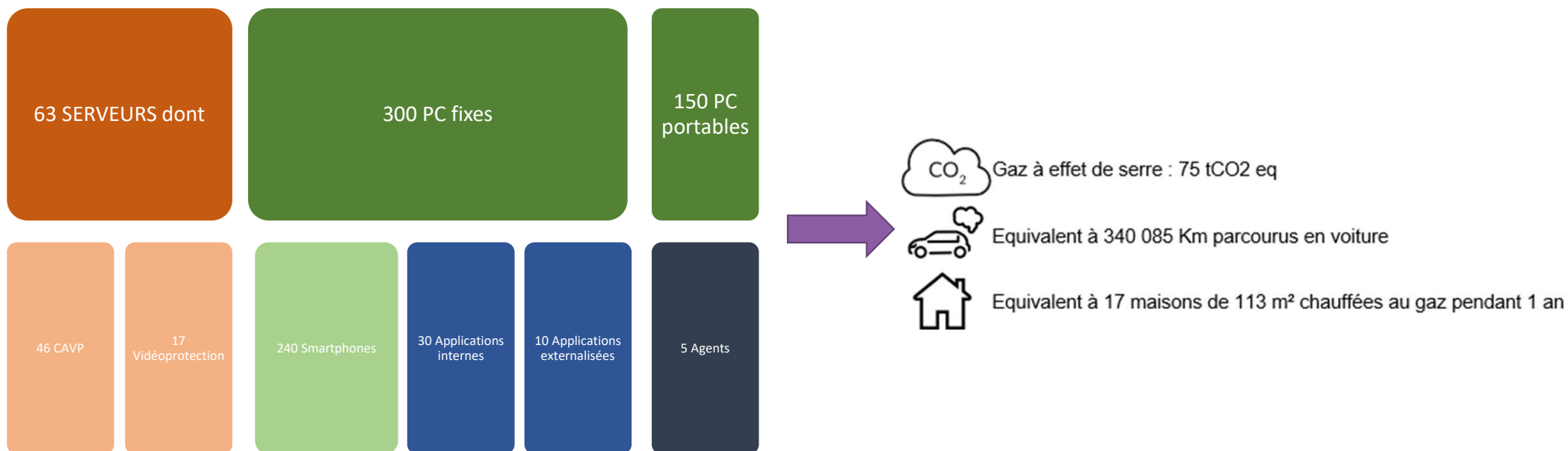
* Actualisation de l'indicateur tous les 3 ans



Partie 2 :

Stratégie numérique responsable

L'état des lieux du matériel informatique et son empreinte environnementale



Les actions engagées

Allongement de la durée de vie des équipements

Les PC fixes remplacés sont réutilisés dans les médiathèques pour les postes publics.

Les smartphones et les photocopieurs sont remplacés sur panne uniquement.

Les ordinateurs sont upgradés avec des disques flash et des ajouts de RAM lorsque cela est pertinent.

Mutualisation des équipements

Remplacement des imprimantes individuelles et rationalisation du parc par des systèmes d'impression mutualisés.

Exploitation de la commande publique comme levier d'action

Des clauses environnementales ont été intégrées dans nos marchés pour favoriser :

L'achat d'équipements numériques durables et réparables (exploitation des indices de réparabilité et de durabilité) ;

Achat d'équipements issus du réemploi quand cela est opportun.

Réduction de l'impact lié aux impressions

Les équipements mutualisés sont par défaut paramétrés en recto-verso, noir et blanc.

Sensibilisation des agents : baisse de 17% du nombre d'impressions sur la période 2020-2022.

Cycle de vie du matériel

Renouvellement des ordinateurs fixes et portables : 8 ans minimum

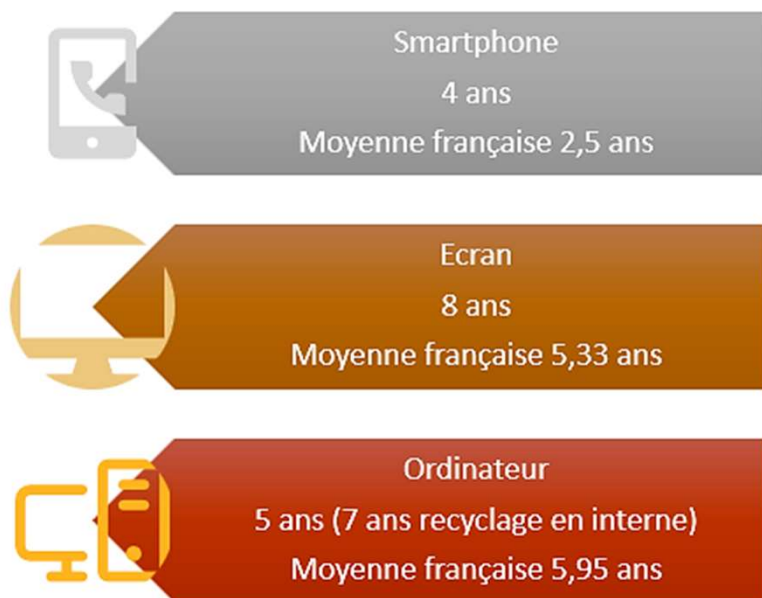
Renouvellement des écrans : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 10 ans

Renouvellement des smartphones/tablettes : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 8 ans

Réduction du nombre de serveurs physiques

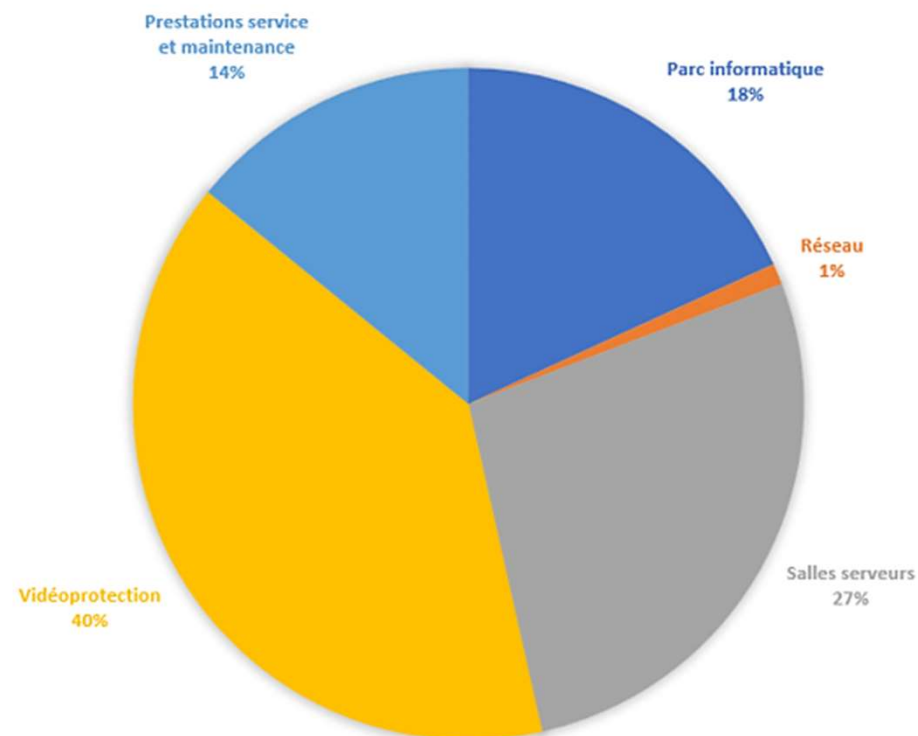
La refonte de nos infrastructures serveurs en 2019 a été l'occasion de réduire le nombre de serveurs physiques de 12 à 4 grâce à la virtualisation.

L'empreinte du service informatique Ventilation des émissions de GES par poste



La durée de vie moyenne d'un ordinateur est de 5 ans. La moyenne présentée par le Benchmark Green IT 2022 est de 5,95 ans

VENTILATION DES ÉMISSIONS DE GES PAR POSTE



Traitement des déchets

- La collectivité confie la gestion de ses déchets d'équipements électrique et électronique (D3E) à la société **Loxy (95)** qui récupère et recycle ordinateurs, smartphones et tablettes. L'entreprise contribue également à l'insertion professionnelle des personnes handicapées – 52 salariés dont 55% sont en situation de handicap.



3 344kg de déchets récoltés par la société Loxy en 2023.

PROCÉDÉ DU RECYCLAGE



Le Tri

Etape essentielle dans le recyclage des DEEE. Nos collaborateurs experts en valorisation vont réceptionner les lots et trier finement l'ensemble des produits. Nous réceptionnons 12 tonnes de matériels par jour... sont extrait environ 95 % d'entre eux pour le réemploi, 28 % pour des outoires externes (tels que les batteries lithium, toners...) et 97 % pour nos broyeurs en valorisation matières...

Le Réemploi

Redonner une seconde vie aux produits avant de les traiter... notre passion ! Nos techniciens sont experts et valorisent environ 60 000 produits par ans tel que les PC, UC, téléphones mobiles... Nous sommes également des experts de la vente en ligne de pièces détachées... Nos boutiques proposent 3000 références de pièces, nous expédions chaque jours environs 60 colis partout dans le monde... Ram, Ventilateurs, caches plastiques... tout est réemployable... Protégeons le patrimoine.



Le Broyage

Les DEEE sont complexes et sont constitués de nombre de plastiques différents, certains sont bromés afin d'éviter les enflamements notamment sur les parties chaudes. Ils sont également constitués de métaux avec des caractéristiques toutes différentes. Des métaux nobles et précieux et des métaux stratégiques... Aussi, nous avons développé des déchiqueteurs, broyeurs et séparateurs spécifiques pour ces flux... Des machines uniques qui ne traitent que l'informatique... une R&D de plusieurs années...

<https://www.loxy.fr>

Ambition 2026 – Pistes envisageables

Parc informatique :

- Se doter d'un outil dédié de suivi du parc informatique
- Prolonger la durée de vie globale du parc informatique : ne pas remplacer le matériel tant qu'il n'est pas obsolète ou hors-service ;
- Améliorer l'existant pour prolonger sa durée de vie (disques SSD, RAM)
- Acquisition de matériel moins énergivore ;
- Economiseurs d'écran systématiquement désactivés au bénéfice d'une mise en veille de l'équipement
- Accroître les acquisitions de matériels issus du réemploi
- Réduire à son minimum le temps de mise en veille des équipements

Parc smartphone :

- Proposer systématiquement des téléphones portables double SIM pour permettre aux agents d'utiliser leur puce personnelle (= ne pas acheter de téléphone portable perso)

Impressions :

- Achat de papier recyclé
- Sensibilisation des utilisateurs pour continuer à réduire leurs impressions.

Mutualisation avec les communes :

- Une étude est en cours avec certaines communes pour créer un datacenter mutualisé
- Appui aux communes dans l'introduction de critères environnementaux dans leurs marchés publics numériques
- Marchés publics groupés avec les communes afin de faciliter leur transition vers des démarches numériques responsables

Inclusion numérique :

- Développement des services proposés au sein de la Maison France Services
- Développement d'ateliers informatiques au sein des médiathèques intercommunales

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**